

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 01276

Numéro SIREN : 332 252 980

Nom ou dénomination : AIRBUS PROTECT

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/022859

APSYS
CERTIFIÉ CONFORME

APSYS

AUGMENTED TRUST

**37, Av de l'Escadrille Normandie Niémen
31700 BLAGNAC**

S.A.S. au Capital de 750 000 €

RCS TOULOUSE 332252980

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2021**

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	Brut	Amort.& Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Concessions, brevets et droits assimilés	2.1/2.2	1 256	1 110	146	214
Fonds commercial	2.1/2.2	234		234	234
Autres immobilisations incorporelles	2.1/2.2	448	448		448
Installations techniques, matériel et outillage	2.1/2.2	8	7		2
Autres immobilisations corporelles	2.1/2.2	4 775	2 871	1 905	2 168
Immob. en cours / Avances & acomptes	2.1/2.2				49
Participations et créances rattachées	2.1/2.3/2.5	925	900	25	25
Prêts		733		733	615
Autres immobilisations financières		256		256	201
ACTIF IMMOBILISE		8 635	5 336	3 299	3 957
Clients et comptes rattachés	2.4/2.5	43 687	510	43 177	27 573
Autres créances	2.4	42 918		42 918	31 529
Avances et acomptes versés sur commandes	2.4	91		91	183
Disponibilités					
Charges constatées d'avance	2.4	758		758	492
ACTIF CIRCULANT		87 455	510	86 945	59 778
Ecarts de conversion - Actif					20
TOTAL ACTIF		96 090	5 846	90 244	63 755

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel	2.8	750	750
Réserve légale		75	75
Autres réserves		18 548	18 548
Report à nouveau		19 953	12 057
Résultat de l'exercice		12 708	7 896
CAPITAUX PROPRES		52 034	39 326
Provisions pour risques	2.5	340	
Provisions pour charges	2.5	3 451	3 383
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		3 791	3 383
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2.4	591	
Emprunts et dettes financières diverses	2.4	81	309
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	2.4		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2.4	21	571
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.4	8 339	5 573
Dettes fiscales et sociales	2.4	20 425	11 137
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2.4	58	88
Autres dettes	2.4	1 844	762
Produits constatés d'avance		3 060	2 605
DETTES		34 419	21 045
Ecart de conversion - Passif			1
TOTAL PASSIF		90 244	63 755

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	2021	2020	Variation
CHIFFRE D'AFFAIRES	2.9	89 777	65 273	24 505
Subventions d'exploitation		547	208	339
Reprises sur provisions	2.5	488	426	62
Transfert de charges		162	110	52
Autres produits		10	17	-7
Produits d'exploitation		90 984	66 034	24 950
Achats de marchandises		127	104	23
Autres achats & charges externes		18 649	13 476	5 173
Impôts, taxes et vers. assim.		1 483	1 877	-394
Salaires et Traitements		33 217	26 654	6 562
Charges sociales		15 901	11 980	3 922
Amortissements et provisions	2.2/2.5	1 638	1 581	57
Autres charges		35	70	-35
Charges d'exploitation		71 051	55 743	15 308
RESULTAT D'EXPLOITATION		19 933	10 291	9 642
Produits financiers		334	96	237
Charges financières		26	79	-53
RESULTAT FINANCIER		307	17	290
RESULTAT COURANT		20 241	10 308	9 932
Produits exceptionnels		58	3	56
Charges exceptionnelles		553	31	522
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-494	-28	-467
Participation des salariés & Intéressement		4 591	1 339	3 252
Impôts sur les bénéfices	2.10	2 447	1 046	1 401
RESULTAT DE L'EXERCICE		12 708	7 896	4 813

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2021**

SOMMAIRE

1	FAITS MARQUANTS ET REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
1.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	7
1.2	Amortissements	8
1.3	Immobilisations financières.....	8
1.4	Créances	8
1.5	Opérations commerciales en devises.....	8
1.6	Provisions pour risques et charges.....	8
1.7	Engagements pris en matière de retraite et médaille du travail	9
1.8	Chiffre d'affaires	9
1.9	Impôt sur les sociétés	10
2	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	11
2.1	Immobilisations	11
2.2	Amortissements	11
2.3	Tableau des filiales et participations	11
2.4	Echéancier des créances et dettes	12
2.5	Etat des provisions et des dépréciations.....	13
2.6	Produits et avoirs à recevoir	13
2.7	Charges à payer et avoirs à établir	13
2.8	Composition du capital social.....	14
2.9	Ventilation du chiffre d'affaires net	14
2.10	Ventilation de l'impôt sur les sociétés	14
3	AUTRES INFORMATIONS.....	14
3.1	Effectif en équivalents temps plein moyens	14
3.2	Honoraires du commissaire aux comptes	14
3.3	Rémunérations des dirigeants.....	15
3.4	Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés	15
3.5	Identité de la société consolidant les comptes de la société	15
3.6	Evénements postérieurs à la clôture.....	15

1 FAITS MARQUANTS ET REGLES ET METHODES COMPTABLES

En 2021, malgré la crise sanitaire, la société a réussi à développer son chiffre d'affaires de 38% soit une hausse de 24 505k€ par rapport à 2020. Ce sont à la fois les activités de conseil en sûreté et en sécurité qui ont connu une croissance significative.

APSYS a conservé l'organisation déployée mi-2020, avec un recours massif au télétravail, pour préserver la sécurité sanitaire de ses collaborateurs. Parallèlement, face à la hausse des effectifs pour soutenir cette croissance (+110 équivalents temps plein), de nouveaux locaux ont été ouverts à Blagnac.

L'efficacité du recouvrement a permis d'encaisser des créances âgées et de reprendre 41% des provisions pour clients douteux constituées l'année précédente. Le solde des créances des clients douteux est porté à 510k€ au 31/12/21.

L'amélioration de la situation de la filiale située au Royaume-Uni a permis de reprendre 312k€ de provision pour situation nette négative.

En conséquence de cette bonne activité, l'intéressement et la participation ont augmenté de 3 252k€ (+243%) par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en milliers d'euros. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût d'acquisition. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

1.2 Amortissements

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien. Les durées habituellement retenues sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels de gestion	L	7 ans
Logiciels et progiciels techniques	L	1 à 5 ans
Matériel téléphonie	L	5 à 10 ans
Agencement	L/D	5 à 10 ans
Matériel de transport	L	4 ans
Matériel de bureau	L/D	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	L	5 à 10 ans

1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.4 Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

1.5 Opérations commerciales en devises

Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises sont converties en fin d'exercice à leur cours de clôture. Les différences de conversion résultant de la réévaluation des créances et dettes en devises au cours de clôture sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif », lorsqu'il s'agit d'un gain latent. Les « écarts de conversion actifs » font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert.

1.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Elles sont évaluées selon la meilleure estimation de la sortie de ressources.

1.7 Engagements pris en matière de retraite et médaille du travail

APSYS a adopté la méthode dite du « corridor » de la recommandation ANC n°2013-02 pour l'évaluation et la comptabilisation de ses engagements de retraite et avantages similaires. Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre des indemnités de départ à la retraite et de médaille du travail est comptabilisé, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

1.8 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, sauf pour les activités spécifiques de maintenance.

La marge à terminaison des contrats à long terme est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisées de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

Les produits à terminaison des contrats incluent :

- le prix de vente initial,
- les avenants, réclamations, incitations et modifications au contrat dans la mesure où il est quasi-certain que ces changements se traduiraient par la comptabilisation de chiffre d'affaires pouvant être mesuré de façon fiable.

Les coûts à terminaison des contrats incluent :

- le coût des heures des personnels directement affectés au contrat, valorisé au coût par catégorie,
- les études sous-traitées,
- et les achats de matériels.

Le chiffre d'affaires présenté au compte de résultat correspond à la facturation ajustée en fonction de l'avancement des contrats en cours. L'écart calculé contrat par contrat entre le chiffre d'affaires à l'avancement et la facturation est présenté au bilan, selon le signe en :

- factures à établir,
- ou produits constatés d'avance.

Le pourcentage d'avancement applicable aux contrats à long terme est déterminé par le rapport des coûts encourus sur les coûts estimés à terminaison.

Toute perte à terminaison probable sur un contrat est provisionnée pour sa totalité dès qu'elle est identifiée.

Pour les activités de maintenance d'outils informatiques, le chiffre d'affaires est reconnu de façon linéaire sur la durée contractuelle de la prestation.

1.9 Impôt sur les sociétés

APSYS fait partie du groupe fiscal constitué par AIRBUS SAS en application des articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

Une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si elle était imposable distinctement est versée à la société tête du groupe d'intégration fiscale. A la sortie d'un exercice déficitaire, APSYS ne serait titulaire d'aucune créance à ce titre sur la société tête de groupe.

2 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2.1 Immobilisations

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Acquisitions	Cessions & Mises au rebut	31/12/2021
Logiciel	1 230	26		1 256
Fond commercial	682			682
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 912	26		1 938
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8			8
Installations générales, agencements, aménagements	1 780	160	18	1 921
Matériel de transport	66			66
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 562	269	43	2 788
Avance et acompte versées sur commandes/Immo en cours	49		49	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 464	429	110	4 783
Autres participations	925			925
Prêts & autres immobilisations financières	816	178	5	989
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 741	178	5	1 914
TOTAL	8 117	633	115	8 635

2.2 Amortissements

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Acquisitions	Cessions & Mises au rebut	31/12/2021
Logiciel	1 015	95		1 110
Fond commercial				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 015	95		1 110
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6	2		7
Installations générales, agencements, aménagements	788	137	12	913
Matériel de transport	66			66
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 385	550	43	1 892
Avance et acompte versée sur commandes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 245	688	55	2 878
TOTAL	3 261	782	55	3 988

2.3 Tableau des filiales et participations

	Capital	Réserves et RAN	Quote- part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
Filiales										
Apsys Risk Engineering Ltd (2020)	750 K€	-1249K€	100%	900K€	0			438K€	52K€	0
Apsys Risk Engineering GmbH (2020)	25 K€	433K€	100%	25K€	25K€			1660K€	-164K€	0
Participations										
Néant										
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.										
Néant										

2.4 Echancier des créances et dettes

Créances (en milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an
Prêts	733		733
Autres immobilisations financières	256		256
Créances clients	43 687	43 687	
Personnel et comptes rattachés	32	32	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 319	1 319	
Groupe et associés	41 548	41 548	
Débiteurs divers	110	110	
Charges constatées d'avance	758	758	
TOTAL	88 444	87 455	989

Dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, moins de 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	672	591	81	
Fournisseurs et comptes rattachés	8 397	8 397		
Personnel et comptes rattachés	8 555	8 555		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 833	2 833		
Dettes fiscales	9 037	9 037		
Groupe et associés	1 839	1 839		
Autres dettes	26	26		
Produits constatés d'avance	3 060	3 060		
TOTAL	34 419	34 339	81	

2.5 Etat des provisions et des dépréciations

Provisions	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Pour perte à terminaison		340		340
Pour pensions et obligations	2 571	491	9	3 054
Pour litiges	257	25	154	128
Liées à des participations	555	26	312	270
TOTAL I	3 383	882	475	3 791

Dépréciations	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Sur immobilisations incorporelles		448		448
Sur titres de participations	900			900
Sur comptes clients	863		353	510
TOTAL II	1 763	448	353	1 858

TOTAL I + II	5 146	1 330	828	5 649
---------------------	--------------	--------------	------------	--------------

Dotations et reprises d'exploitation		856	516	
Dotations et reprises financières		26	312	
Dotations et reprises exceptionnelles		448		

2.6 Produits et avoirs à recevoir

(en milliers d'euros)	Montant TTC
Créances clients	15 580
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 015
TOTAL	16 595

2.7 Charges à payer et avoirs à établir

(en milliers d'euros)	Montant TTC
Fournisseurs et comptes rattachés	6 279
Personnel et comptes rattachés	8 511
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	735
TOTAL	15 525

2.8 Composition du capital social

Le capital de 750 000 euros est divisé en 44 500 actions dont 99,10 % détenues par Airbus SAS.

	Nombre
Actions composant le capital social au début de l'exercice	44 500
Actions émises pendant l'exercice	
Actions remboursées pendant l'exercice	
Actions composant le capital social en fin d'exercice	44 500

2.9 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition du CA par zones géographiques	
France	85 214
Etranger	4 563
Total	89 777

2.10 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés 2021 est une charge nette de 2 447k€ et il se compose de :

- une charge de 4 555k€ sur le résultat courant,
- une charge de 12k€ sur le résultat exceptionnel,
- et un produit de 2 120k€ de crédits d'impôt (recherche et mécénat).

3 AUTRES INFORMATIONS

3.1 Effectif en équivalents temps plein moyens

Personnel salarié	
Cadres	662
Employés	58
Total	720

3.2 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires au titre de la certification des comptes annuels s'élève à 35k€.

3.3 Rémunérations des dirigeants

Le Président ne reçoit pas de rémunération directe, il est rémunéré par le groupe qui refacture la société. Les montants ne sont pas indiqués car cela reviendrait à donner une information individuelle.

3.4 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Les principales hypothèses retenues pour le calcul l'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite et des médailles du travail sont :

- taux d'actualisation : 0,80 %
- taux d'augmentation des salaires : 2,50 %
- taux d'inflation : 1,60%

L'engagement total s'élève à 3 578k€ et le montant provisionné, selon la méthode du corridor, s'établit à 3 054k€.

3.5 Identité de la société consolidant les comptes de la société

Les comptes d'APSYS sont inclus dans les comptes consolidés de :

Airbus SAS
2 Rond-Point Emile Dewoitine
31700 Blagnac
SIREN : 383474814

3.6 Evénements postérieurs à la clôture

Un rapprochement entre APSYS SAS et la branche « Services » d'AIRBUS CYBERSECURITY est à l'étude.

À la suite des sanctions imposées par l'Union Européenne, le Royaume-Uni, les États-Unis et d'autres pays concernés par l'activité de la société, cette dernière a suspendu la fourniture de services à ses clients russes, en mars 2022. La Société applique les réglementations applicables à ses opérations en Russie.

Le résultat d'exploitation et la situation financière de la Société ne devraient pas être affectés de manière significative par les impacts directs et indirects de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les sanctions internationales qui en découlent.



CERTIFIÉ CONFORME

APSYS

Société par actions simplifiée au capital de 750.000 euros
Siège social : ZAC du Grand Noble, 37, avenue de l'Escadrille Normandie Niemen, 31700 Blagnac
332 252 980 RCS Toulouse
(la "Société")

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 14 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril,
À 10 heures 30

Les associés de la Société (la "**Collectivité des Associés**") se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle (l'"**Assemblée Générale**"), au siège social de la Société et par vidéo conférence, sur convocation du Président de la Société.

Société Airbus SAS, actionnaire majoritaire, est représentée par Monsieur Baudouin Pusterle de Cidrac. Les ayants droit de Monsieur Paoletti, actionnaire minoritaire, sont absents.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Christian Forestier en sa qualité de président de la Société (le « **Président de séance** »).

Natallia Varabyova est désignée pour assumer les fonctions de secrétaire de séance (le « **Secrétaire** »).

La société Ernst and Young Audit, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Madame Stéphanie Szejman, membre délégué du Comité Social et Économique, dûment convoqué, est présente.

Madame Nathalie Fournier, directrice financière de la Société, est présente.

Les associés présents ou représentés détiennent 44.100 actions sur les 44.500 actions ayant le droit de vote et formant le capital social.

En conséquence, le Président de séance constate que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- une copie des lettres de convocations adressées aux associés ;
- une copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes ;

- une copie des lettres de convocation adressées aux représentants du Comité Social et Économique ;
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les procurations données par les associés représentés ainsi que, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le rapport de gestion du Président sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions ; et
- une copie des statuts en vigueur de la Société.

Le Président de séance rappelle à l'Assemblée Générale que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements devant être communiqués aux associés ainsi qu'au Comité Social et Économique ont été tenus à leur disposition, au siège social de la Société, à compter de la convocation de l'Assemblée Générale, dans les délais prescrits par les dispositions légales en vigueur.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président de la Société ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Décision à prendre conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts ;
4. Examen, le cas échéant, approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
5. Ratification de la nomination d'un membre du Comité d'Administration ; et
6. Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture des rapports et autres documents devant être présentés aux associés et dont ils ont pu prendre connaissance au siège social.

Ces lectures terminées, le Président ouvre la discussion et donne la parole aux associés.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met alors successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président

La Collectivité des Associés, après avoir pris connaissance (i) des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, (ii) du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, et (iii) du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels dudit exercice,

Approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe tels qu'ils sont présentés, qui se traduisent par un bénéfice net comptable d'un montant de 12.708.072,31 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et

Prend acte, conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont enregistré des charges suivantes non déductibles fiscalement :

- taxes sur véhicules de tourisme pour 10.000 euros, et
- amortissement excédentaire pour 38.000 euros

L'impôt supporté en raison de ces charges s'élève à 13.000 euros.

En conséquence, la Collectivité des Associés donne quitus entier et sans réserve au Président de la Société pour sa gestion du 1 janvier 2021 à la date de clôture de l'exercice soit le 31 décembre 2021.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

La Collectivité des Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 12.708.072,31 euros comme suit :

- Résultat de l'exercice	12.708.072,31 euros
- Dividendes	3.000.000 euros
Réparti entre les associés en fonction de leur participation soit 2.973.033,71 euros à Airbus SAS et 26.966,29 euros aux ayants droit de Mr. François Paoletti	
- Solde au compte de Report à Nouveau	9.708.072,31 euros
qui sera ainsi porté d'un montant de 19.952.518,84 euros à 29.660.591,15 euros, étant précisé que la réserve légale est dotée à plein.	

Décide de mettre en paiement les dividendes sur décisions du Président à compter de la date des présentes et au plus tard le 30 septembre 2022.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Décision à prendre conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts

Statuant conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, la Collectivité des Associés

Prend acte que des dividendes ont été distribués au cours des trois exercices précédents, comme suit :

<i>Exercice clos le 31 décembre</i>	<i>Montant des dividendes versés (en €)</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement</i>	<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
		<i>Dividendes</i>	<i>Dividendes</i>
2020	0	0	0
2019	2.016.295	18.124	1.998.171
2018	0	0	0

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Examen des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code du commerce

La Collectivité des Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, **approuve** l'énoncé et le contenu dudit rapport et **prend acte** qu'aucune convention telle que visée audit article n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Ratification de la nomination d'un membre du Comité d'Administration

La Collectivité des Associés,

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la réunion du Comité d'administration de la Société en date du 20 décembre 2021,

Prend acte de la démission de Monsieur Cyrille Le Floch de ses fonctions de membre du Comité d'administration avec effet à compter du 13 décembre 2021,

Ratifie la décision prise par le Comité d'administration, lors de sa séance du 20 décembre 2021 relative à la nomination de François Bodard en qualité de Membre du Comité, pour la durée de six (6) ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes d'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

La Collectivité des Associés **donne** tous pouvoirs à tout porteur d'un original ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal qui constatera ces délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires de publicité afférentes aux décisions ci-dessus.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

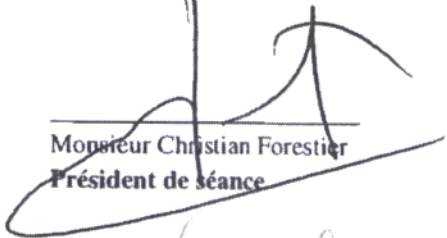
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 10 heures 50.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le bureau.

Airbus SAS
Actionnaire



Baudouin Pusterle de Cidrac
Représentant autorisé

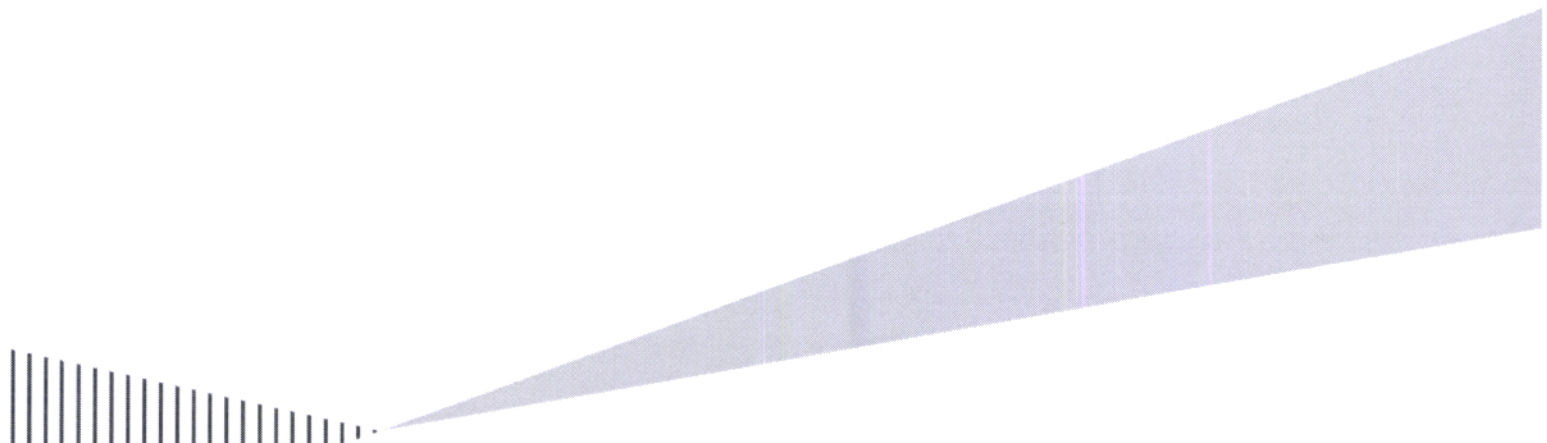


Monsieur Christian Forestier
Président de séance



Natalia Varabyova
Secrétaire

CERTIFIÉ CONFORME



Apsys

Décision collective des associés relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**



ERNST & YOUNG Audit
Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse Jourdain
BP 98536
31685 Toulouse cedex 6

Tél. : +33 (0) 5 62 15 43 43
www.ey.com/fr

Apsys

Décision collective des associés relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Associés de la société Apsys,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.


Conventions soumises à l'approbation de la collectivité des associés

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de la collectivité des associés en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Toulouse, le 1^{er} avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Mathilde Ferrand



CERTIFIÉ CONFORME



Apsys

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Apsys

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Apsys,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Apsys relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 1^{er} avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mathilde Ferrand'.

Mathilde Ferrand

APSYS

AUGMENTED TRUST

**37, Av de l'Escadrille Normandie Niémen
31700 BLAGNAC**

S.A.S. au Capital de 750 000 €

RCS TOULOUSE 332252980

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2021**

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	2021	2020	Variation
CHIFFRE D'AFFAIRES	2.9	89 777	65 273	24 505
Subventions d'exploitation		547	208	339
Reprises sur provisions	2.5	488	426	62
Transfert de charges		162	110	52
Autres produits		10	17	-7
Produits d'exploitation		90 984	66 034	24 950
Achats de marchandises		127	104	23
Autres achats & charges externes		18 649	13 476	5 173
Impôts, taxes et vers. assim.		1 483	1 877	-394
Salaires et Traitements		33 217	26 654	6 562
Charges sociales		15 901	11 980	3 922
Amortissements et provisions	2.2/2.5	1 638	1 581	57
Autres charges		35	70	-35
Charges d'exploitation		71 051	55 743	15 308
RESULTAT D'EXPLOITATION		19 933	10 291	9 642
Produits financiers		334	96	237
Charges financières		26	79	-53
RESULTAT FINANCIER		307	17	290
RESULTAT COURANT		20 241	10 308	9 932
Produits exceptionnels		58	3	56
Charges exceptionnelles		553	31	522
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-494	-28	-467
Participation des salariés & Intéressement		4 591	1 339	3 252
Impôts sur les bénéfices	2.10	2 447	1 046	1 401
RESULTAT DE L'EXERCICE		12 708	7 896	4 813

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	Brut	Amort. & Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Concessions, brevets et droits assimilés	2.1/2.2	1 256	1 110	146	214
Fonds commercial	2.1/2.2	234		234	234
Autres immobilisations incorporelles	2.1/2.2	448	448		448
Installations techniques, matériel et outillage	2.1/2.2	8	7		2
Autres immobilisations corporelles	2.1/2.2	4 775	2 871	1 905	2 168
Immob. en cours / Avances & acomptes	2.1/2.2				49
Participations et créances rattachées	2.1/2.3/2.5	925	900	25	25
Prêts		733		733	615
Autres immobilisations financières		256		256	201
ACTIF IMMOBILISE		8 635	5 336	3 299	3 957
Clients et comptes rattachés	2.4/2.5	43 687	510	43 177	27 573
Autres créances	2.4	42 918		42 918	31 529
Avances et acomptes versés sur commandes	2.4	91		91	183
Disponibilités					
Charges constatées d'avance	2.4	758		758	492
ACTIF CIRCULANT		87 455	510	86 945	59 778
Ecarts de conversion - Actif					20
TOTAL ACTIF		96 090	5 846	90 244	63 755

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel	2.8	750	750
Réserve légale		75	75
Autres réserves		18 548	18 548
Report à nouveau		19 953	12 057
Résultat de l'exercice		12 708	7 896
CAPITAUX PROPRES		52 034	39 326
Provisions pour risques	2.5	340	
Provisions pour charges	2.5	3 451	3 383
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		3 791	3 383
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2.4	591	
Emprunts et dettes financières diverses	2.4	81	309
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	2.4		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2.4	21	571
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.4	8 339	5 573
Dettes fiscales et sociales	2.4	20 425	11 137
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2.4	58	88
Autres dettes	2.4	1 844	762
Produits constatés d'avance		3 060	2 605
DETTES		34 419	21 045
Ecarts de conversion - Passif			1
TOTAL PASSIF		90 244	63 755

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2021**

SOMMAIRE

1	FAITS MARQUANTS ET REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
1.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	7
1.2	Amortissements	8
1.3	Immobilisations financières.....	8
1.4	Créances	8
1.5	Opérations commerciales en devises.....	8
1.6	Provisions pour risques et charges.....	8
1.7	Engagements pris en matière de retraite et médaille du travail	9
1.8	Chiffre d'affaires	9
1.9	Impôt sur les sociétés	10
2	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	11
2.1	Immobilisations	11
2.2	Amortissements	11
2.3	Tableau des filiales et participations	11
2.4	Echéancier des créances et dettes	12
2.5	Etat des provisions et des dépréciations.....	13
2.6	Produits et avoirs à recevoir	13
2.7	Charges à payer et avoirs à établir	13
2.8	Composition du capital social.....	14
2.9	Ventilation du chiffre d'affaires net	14
2.10	Ventilation de l'impôt sur les sociétés	14
3	AUTRES INFORMATIONS.....	14
3.1	Effectif en équivalents temps plein moyens	14
3.2	Honoraires du commissaire aux comptes	14
3.3	Rémunérations des dirigeants.....	15
3.4	Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés	15
3.5	Identité de la société consolidant les comptes de la société	15
3.6	Evénements postérieurs à la clôture.....	15

1 FAITS MARQUANTS ET REGLES ET METHODES COMPTABLES

En 2021, malgré la crise sanitaire, la société a réussi à développer son chiffre d'affaires de 38% soit une hausse de 24 505k€ par rapport à 2020. Ce sont à la fois les activités de conseil en sûreté et en sécurité qui ont connu une croissance significative.

APSYS a conservé l'organisation déployée mi-2020, avec un recours massif au télétravail, pour préserver la sécurité sanitaire de ses collaborateurs. Parallèlement, face à la hausse des effectifs pour soutenir cette croissance (+110 équivalents temps plein), de nouveaux locaux ont été ouverts à Blagnac.

L'efficacité du recouvrement a permis d'encaisser des créances âgées et de reprendre 41% des provisions pour clients douteux constituées l'année précédente. Le solde des créances des clients douteux est porté à 510k€ au 31/12/21.

L'amélioration de la situation de la filiale située au Royaume-Uni a permis de reprendre 312k€ de provision pour situation nette négative.

En conséquence de cette bonne activité, l'intéressement et la participation ont augmenté de 3 252k€ (+243%) par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en milliers d'euros. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût d'acquisition. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

1.2 Amortissements

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien. Les durées habituellement retenues sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels de gestion	L	7 ans
Logiciels et progiciels techniques	L	1 à 5 ans
Matériel téléphonie	L	5 à 10 ans
Agencement	L/D	5 à 10 ans
Matériel de transport	L	4 ans
Matériel de bureau	L/D	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	L	5 à 10 ans

1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.4 Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

1.5 Opérations commerciales en devises

Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises sont converties en fin d'exercice à leur cours de clôture. Les différences de conversion résultant de la réévaluation des créances et dettes en devises au cours de clôture sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif », lorsqu'il s'agit d'un gain latent. Les « écarts de conversion actifs » font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert.

1.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Elles sont évaluées selon la meilleure estimation de la sortie de ressources.

1.7 Engagements pris en matière de retraite et médaille du travail

APSYS a adopté la méthode dite du « corridor » de la recommandation ANC n°2013-02 pour l'évaluation et la comptabilisation de ses engagements de retraite et avantages similaires. Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre des indemnités de départ à la retraite et de médaille du travail est comptabilisé, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

1.8 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, sauf pour les activités spécifiques de maintenance.

La marge à terminaison des contrats à long terme est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisées de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

Les produits à terminaison des contrats incluent :

- le prix de vente initial,
- les avenants, réclamations, incitations et modifications au contrat dans la mesure où il est quasi-certain que ces changements se traduiraient par la comptabilisation de chiffre d'affaires pouvant être mesuré de façon fiable.

Les coûts à terminaison des contrats incluent :

- le coût des heures des personnels directement affectés au contrat, valorisé au coût par catégorie,
- les études sous-traitées,
- et les achats de matériels.

Le chiffre d'affaires présenté au compte de résultat correspond à la facturation ajustée en fonction de l'avancement des contrats en cours. L'écart calculé contrat par contrat entre le chiffre d'affaires à l'avancement et la facturation est présenté au bilan, selon le signe en :

- factures à établir,
- ou produits constatés d'avance.

Le pourcentage d'avancement applicable aux contrats à long terme est déterminé par le rapport des coûts encourus sur les coûts estimés à terminaison.

Toute perte à terminaison probable sur un contrat est provisionnée pour sa totalité dès qu'elle est identifiée.

Pour les activités de maintenance d'outils informatiques, le chiffre d'affaires est reconnu de façon linéaire sur la durée contractuelle de la prestation.

1.9 Impôt sur les sociétés

APSYS fait partie du groupe fiscal constitué par AIRBUS SAS en application des articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

Une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si elle était imposable distinctement est versée à la société tête du groupe d'intégration fiscale. A la sortie d'un exercice déficitaire, APSYS ne serait titulaire d'aucune créance à ce titre sur la société tête de groupe.

2 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2.1 Immobilisations

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Acquisitions	Cessions & Mises au rebut	31/12/2021
Logiciel	1 230	26		1 256
Fond commercial	682			682
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 912	26		1 938
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8			8
Installations générales, agencements, aménagements	1 780	160	18	1 921
Matériel de transport	66			66
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 562	269	43	2 788
Avance et acompte versées sur commandes/Immo en cours	49		49	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 464	429	110	4 783
Autres participations	925			925
Prêts & autres immobilisations financières	816	178	5	989
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 741	178	5	1 914
TOTAL	8 117	633	115	8 635

2.2 Amortissements

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Acquisitions	Cessions & Mises au rebut	31/12/2021
Logiciel	1 015	95		1 110
Fond commercial				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 015	95		1 110
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6	2		7
Installations générales, agencements, aménagements	788	137	12	913
Matériel de transport	66			66
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 385	550	43	1 892
Avance et acompte versée sur commandes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 245	688	55	2 878
TOTAL	3 261	782	55	3 988

2.3 Tableau des filiales et participations

	Capital	Réserves et RAN	Quote- part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
Filiales										
Apsys Risk Engineering Ltd (2020)	750 K€	-1249K€	100%	900K€	0			438K€	52K€	0
Apsys Risk Engineering Gmbh (2020)	25 K€	433K€	100%	25K€	25K€			1660K€	-164K€	0
Participations										
Néant										

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.

Néant

2.4 Echancier des créances et dettes

Créances (en milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an
Prêts	733		733
Autres immobilisations financières	256		256
Créances clients	43 687	43 687	
Personnel et comptes rattachés	32	32	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 319	1 319	
Groupe et associés	41 548	41 548	
Débiteurs divers	110	110	
Charges constatées d'avance	758	758	
TOTAL	88 444	87 455	989

Dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, moins de 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	672	591	81	
Fournisseurs et comptes rattachés	8 397	8 397		
Personnel et comptes rattachés	8 555	8 555		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 833	2 833		
Dettes fiscales	9 037	9 037		
Groupe et associés	1 839	1 839		
Autres dettes	26	26		
Produits constatés d'avance	3 060	3 060		
TOTAL	34 419	34 339	81	

2.5 Etat des provisions et des dépréciations

Provisions	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Pour perte à terminaison		340		340
Pour pensions et obligations	2 571	491	9	3 054
Pour litiges	257	25	154	128
Liées à des participations	555	26	312	270
TOTAL I	3 383	882	475	3 791

Dépréciations	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Sur immobilisations incorporelles		448		448
Sur titres de participations	900			900
Sur comptes clients	863		353	510
TOTAL II	1 763	448	353	1 858
TOTAL I + II	5 146	1 330	828	5 649

Dotations et reprises d'exploitation	856	516
Dotations et reprises financières	26	312
Dotations et reprises exceptionnelles	448	

2.6 Produits et avoirs à recevoir

(en milliers d'euros)	Montant TTC
Créances clients	15 580
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 015
TOTAL	16 595

2.7 Charges à payer et avoirs à établir

(en milliers d'euros)	Montant TTC
Fournisseurs et comptes rattachés	6 279
Personnel et comptes rattachés	8 511
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	735
TOTAL	15 525

2.8 Composition du capital social

Le capital de 750 000 euros est divisé en 44 500 actions dont 99,10 % détenues par Airbus SAS.

	Nombre
Actions composant le capital social au début de l'exercice	44 500
Actions émises pendant l'exercice	
Actions remboursées pendant l'exercice	
Actions composant le capital social en fin d'exercice	44 500

2.9 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition du CA par zones géographiques	
France	85 214
Etranger	4 563
Total	89 777

2.10 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés 2021 est une charge nette de 2 447k€ et il se compose de :

- une charge de 4 555k€ sur le résultat courant,
- une charge de 12k€ sur le résultat exceptionnel,
- et un produit de 2 120k€ de crédits d'impôt (recherche et mécénat).

3 AUTRES INFORMATIONS

3.1 Effectif en équivalents temps plein moyens

Personnel salarié	
Cadres	662
Employés	58
Total	720

3.2 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires au titre de la certification des comptes annuels s'élève à 35k€.

3.3 Rémunérations des dirigeants

Le Président ne reçoit pas de rémunération directe, il est rémunéré par le groupe qui refacture la société. Les montants ne sont pas indiqués car cela reviendrait à donner une information individuelle.

3.4 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Les principales hypothèses retenues pour le calcul l'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite et des médailles du travail sont :

- taux d'actualisation : 0,80 %
- taux d'augmentation des salaires : 2,50 %
- taux d'inflation : 1,60%

L'engagement total s'élève à 3 578k€ et le montant provisionné, selon la méthode du corridor, s'établit à 3 054k€.

3.5 Identité de la société consolidant les comptes de la société

Les comptes d'APSYS sont inclus dans les comptes consolidés de :

Airbus SAS

2 Rond-Point Emile Dewoitine

31700 Blagnac

SIREN : 383474814

3.6 Evénements postérieurs à la clôture

Un rapprochement entre APSYS SAS et la branche « Services » d'AIRBUS CYBERSECURITY est à l'étude.

À la suite des sanctions imposées par l'Union Européenne, le Royaume-Uni, les États-Unis et d'autres pays concernés par l'activité de la société, cette dernière a suspendu la fourniture de services à ses clients russes, en mars 2022. La Société applique les réglementations applicables à ses opérations en Russie.

Le résultat d'exploitation et la situation financière de la Société ne devraient pas être affectés de manière significative par les impacts directs et indirects de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les sanctions internationales qui en découlent.